

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-424

présenté par

M. Ciotti, M. Allegret-Pilot, M. Alloncle, Mme Barèges, M. Bloch, M. Chaix, M. Chavent,
Mme D'Intorni, M. Fayssat, M. Lenoir, Mme Mansouri, M. Michelet, M. Michoux, M. Trébuchet,
Mme Ricourt Vaginay et M. Verny

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	6 000 000
Protection des droits et libertés	0	0
TOTAUX	0	6 000 000
SOLDE	-6 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement présenté par le Groupe UDR vise à supprimer l'enveloppe attribuée à l'activité « Coordination du travail gouvernemental » d'un montant de 6 millions d'euros, au sein de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

Pour instaurer les nouveaux bilans managériaux de ses hauts fonctionnaires, l'État s'est largement appuyé sur des cabinets de consultants RH. En 2023, la Direction interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Dise) a doublé sa consommation de prestations de conseil par rapport à l'année précédente, d'après le « jaune » budgétaire dédié. Une tendance qui va à contrecourant des consignes de modération fixées par la circulaire de Jean Castex de janvier 2022. Au moment où l'État cherche 60 milliards d'euros d'économie, il semble évident que l'État doit baisser son train de vie et faire davantage appel à ses ressources intellectuelles qui lui sont propres. La France compte de nombreux fonctionnaires d'État à son service tout aussi capables de mener des études d'impact ou tout autre activité intellectuelle. De plus, les cabinets de conseil privés n'ont pas à intervenir au cœur de la politique publique.

Cette suppression est proposée pour assainir le fonctionnement des institutions et alléger les deniers de l'État.

Pour en assurer la recevabilité financière, cet amendement retranche 6 000 000 euros à l'action 17 – Coordination de la politique des ressources humaines en matière d'encadrement supérieur et dirigeant de l'État - du programme n°129 « Coordination du travail gouvernemental »